



## PROCES VERBAL DE SEANCE

**Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire l'Esplanade Arlabosse, sous la présidence de Monsieur Patrice FOURNIER, Maire.**

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de membres présents : 16**

**Nombre de membres représentés : 2**

**Nombre de suffrages exprimés : 18**

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie – MELLAC Thérèse – FONTAINE Claudine - FOURNIER Claire - Florence GIRARDEY - MOUCHOT Anne-Sophie

Messieurs : FOURNIER Patrice – CHAU-VAN Jean-Louis – MOUCHOT Sébastien – NOIROT Jean-Louis – RAZAC Jean – GINCHELOT Yves - Jacques FERRAT – Jean-Louis BONNEFOY – Johan CHARPENTIER – Alain ZANARDO

Absent : DI GIOVANNI Laure - VILANOVA Monique

Procuration : DI GIOVANNI Laure donne pouvoir à CHARPENTIER Johan - VILANOVA Monique donne pouvoir à M. RAZAC Jean

**Secrétaire de séance :** Thérèse MELLAC

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h06. Il y a deux pouvoirs : DI GIOVANNI Laure donne pouvoir à CHARPENTIER Johan - VILANOVA Monique donne pouvoir à M. RAZAC Jean. Monsieur le Maire propose que Alain ZANARDO soit secrétaire de séance. Monsieur ZANARDO refuse car trop occupé en ce moment. Madame Thérèse MELLAC est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite à approbation à l'unanimité, le procès-verbal du précédent conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2022.

*Alain ZANARDO : pourquoi n'y a-t-il pas les débats retranscrits dans le document de séance qui est accessible sur internet et aux panneaux ?*

*Thérèse MELLAC : vous confondez le compte rendu, qui doit être mis en ligne sous les 7 jours et doit contenir les délibérations prises et le procès-verbal qui retrace les débats ayant eu lieu et qui est validé par les élus lors de la prochaine séance du conseil municipal.*

*Patrice FOURNIER : je vous fais part des 2 décisions du maire prises dans ce cadre sur :*

- Cession de concession cimetière NORD – M. et Mme BERTRANDIAS
- Tarification du spectacle « Welcom chez les Brooks » du 1er avril 2022

*Patrice FOURNIER : ce conseil municipal, un des plus importants de l'année va concerner le bilan financier de l'année 2021 et le vote du budget 2022.*

*Comme de nombreuses communes, Roquefort est face à une baisse des subventions, des dotations qui se tournent de plus en plus vers l'Agglomération, alors le budget 2022 et sans doute ceux des futures années, sera calculé au plus juste.*

*Néanmoins, la commune a besoin de sécurité, de remises aux normes de certaines voiries et nous ne négligerons pas ces aspects. Les deniers de la commune sont gérés rationnellement.*

*Si nous faisons un point administratif, aucune question ne sont arrivées dans les délais et sur le mail de la commune de la part des élus non majoritaires. Pour rappel, comme le stipule le règlement du conseil municipal voté le 28 septembre 2021 en son article 5 :*

*« Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales :*

• soit transmettre par mail (à [commune@roquefort47.fr](mailto:commune@roquefort47.fr)) ou par écrit, 3 jours avant la séance, l'exposé de sa question au maire. Dans ce cas, le conseiller municipal donne lecture en séance de la question et il y est répondu immédiatement. En cas d'absence du conseiller municipal concerné, la réponse est apportée à une séance suivante du conseil municipal,

• soit exposer en séance une question. Le texte de l'exposé est remis au maire ou à son représentant en début de séance. La réponse est donnée lors de la prochaine séance du conseil municipal. »

Je laisse donc la parole à l'adjoint aux finances qui a la lourde tâche de toutes les délibérations de ce soir.

## 15 04.04.2022 – FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Les résultats du compte de gestion 2021, dressé par Monsieur le Trésorier d'Agen sont identiques aux résultats du compte administratif 2021 établi par le maire.

Les résultats du compte de gestion 2021 se présentent de la manière suivante :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 450 189,03 €
	Réalisé :	183 983,31 €
	Reste à réaliser :	63 297,60 €
Recettes	Prévu :	1 450 189,03 €
	Réalisé :	809 676,43 €
	Reste à réaliser :	0 €

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 754 611,27 €
	Réalisé :	1 275 120,90 €
	Reste à réaliser :	2 150,30 €
Recettes	Prévu :	2 087 053,24 €
	Réalisé :	1 555 405,72 €
	Reste à réaliser :	0 €

### Résultat de clôture

Libellé	Résultat de 2020	Résultat de 2021	Résultat cumulé de clôture 2021
<b>Excédent Investissement</b>	- 532 559,36 €	625 693,12 €	<b>93 133,62 €</b>
<b>Excédent Fonctionnement</b>	390 341,24 €	280 284,82 €	<b>670 626,06 €</b>
<b>Résultat global</b>			<b>763 759,82 €</b>

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 votes contre A. ZANARDO et J. FERRAT), **décide de :**

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVER** le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier d'Agen tel que présenté par l'adjoint aux finances.

*Alain ZANARDO : Je voudrais expliquer notre vote contre. M FERRAT et moi-même, estimons que nous n'avons pas d'éléments suffisamment détaillés et donc nous ne pouvons pas travailler le dossier.*

*Jean-Louis CHAU-VAN : Nous notons votre vote contre le compte de gestion et vous laissons aller voir le trésorier général pour plus de détails.*

## 16 04.04.2022 – FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Il convient aussi de valider officiellement que le compte administratif est le même que le compte de gestion. Ces écritures se présentent de la façon suivante :

## Investissement

Dépenses	Prévu :	1 450 189,03 €
	Réalisé :	183 983,31 €
	Reste à réaliser :	63 297,60 €
Recettes	Prévu :	1 450 189,03 €
	Réalisé :	809 676,43 €
	Reste à réaliser :	0 €

## Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 754 611,27 €
	Réalisé :	1 275 120,90 €
	Reste à réaliser :	2 150,30 €
Recettes	Prévu :	2 087 053,24 €
	Réalisé :	1 555 405,72 €
	Reste à réaliser :	0 €

## Résultat de clôture

Libellé	Résultat de 2020	Résultat de 2021	Résultat cumulé de clôture 2021
<b>Excédent Investissement</b>	- 532 559,36 €	625 693,12 €	<b>93 133,62 €</b>
<b>Excédent Fonctionnement</b>	390 341,24 €	280 284,82 €	<b>670 626,06 €</b>
<b>Résultat global</b>			<b>763 759,82 €</b>

Ainsi, lorsque le résultat global (763 759,82 € ici) et celui de la section d'investissement sont positifs (93 133,76 €), il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement". Monsieur le Maire, s'est retiré de la salle du conseil afin de permettre aux membres présents, de délibérer et de voter sur la gestion communale de l'année 2021.

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré, **à la majorité** des membres présents et représentés (2 votes contre A. ZANARDO et J. FERRAT), **décide** d'approuver le compte administratif 2021 établi par le maire tel que présenté par l'adjoint aux finances.

### **17 04.04.2022 – FINANCES - VOTE DES TAXES COMMUNALES**

La mairie de Roquefort ne fait pas évoluer ses taux en 2022. Cependant, la commune a obligation de faire voter chaque année les taux, même s'ils restent inchangés.

Monsieur le Maire a soumis au conseil les taux communaux pour 2022 qui restent inchangés :

Libellé	Taux
Taxe foncière bâti	49.33 %
Taxe foncière non bâti	85.42 %

*Il est rappelé que la loi de finances va augmenter de 3,4 % la valeur locative des locaux et que donc les impôts pourraient augmenter.*

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **décide d'adopter** les taux des taxes 2022, qui restent inchangés.

### **18 04.04.2022 – FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS 2022**

Il est présenté la somme allouée aux associations pour l'année 2022, qui restent les mêmes que l'an dernier avec une somme totale de 41 444 € pour contribuer à la vie associative locale et aux organismes extérieurs partenaires de la commune.

Associations	Subvention 2022
Western Danse Roquefort	400 €
Boule Roquefortaise	300 €
Comité des Fêtes	100 €
Gymnastique de Roquefort	400 €
Rando 47	400 €
Loisir Art Culture	300 €
<b>FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie</b>	370 €
Fédération de chasse	200 €
Entente Sportive du Bruilhois - Basket	1 250 €
Étrier Agenais	4 200 €
Football Club Roquefortais	5 600 €
<b>ADDIR Asso Défense et des Droits des Intérêts des Roquefortais</b>	100 €
AMAC Ecole de musique et de danse Anacrouse	5 824 €
MAM Les Minis Roquefortais	200 €
Roq'atout'âges	200 €
Prévention Routière (écoles et personnes âgées)	100 €
ASSAD - Association de Service et Soins à Domicile - UNA	250 €
ADMR 47 - Aide A Domicile en Milieu Rural	250 €
Crèche "les bisounours" - Roquefort	20 400 €
APER - Association des Parents d'Élèves de Roquefort	600 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide d'adopter** les subventions 2022, qui restent inchangées.

#### 19 04.04.2022 – FINANCES - TARIFS COMMUNAUX

Il est proposé que certains tarifs communaux soient revus et que le catalogue des tarifs soit amendé.

**LOCATIONS** Entrée en vigueur pour les locations après le 1<sup>er</sup> mai 2022

ESPACE ARLABOSSE		
Type de locataire	Tarifs/jour du lundi au jeudi	Tarifs/week-end du vendredi au lundi matin
Habitants Commune	320 €	450 €
Public Hors commune	640€	900€
Association Commune ou Partenaire* Manifestation ponctuelle et régulière	100€	200€
Cauton Salle	1 chèque 700 €	1 chèque 700 €
Cauton Ménage/respect règlement	1 chèque 300 €	1 chèque 300 €

#### FERME BAQUE

Type de locataire	Tarifs/jour du lundi au jeudi	Tarifs/week-end du vendredi au lundi matin
-------------------	-------------------------------	--

Habitants Commune	100€	200 €
Public Hors commune	200 €	400 €
Association Commune ou Partenaire Manifestation ponctuelle et régulière	Gratuite	100 €
Cours	100 €/trimestre	Non Loué
Agent de la commune	Non loué	90 € (1 fois/an)
Caution Salle	1 chèque 500 €	1 chèque 500 €
Caution Ménage/ respect règlement	1 chèque 160 €	1 chèque 160 €

#### MAISON DU PLACIE SALLE « COQUELICOT » ET SALLE « BLEUET »

Type de locataire	Tarifs/jour du lundi au jeudi	Tarifs/week-end du vendredi au lundi matin
Habitants Commune	Non loué	200 €
Public Hors commune	Non loué	400 €
Association Commune ou Partenaire - Utilisation ponctuelle ou régulière	Gratuite	100 €
Cours	100 €/trimestre	Non Loué
Agent de la commune	Non loué	90 € (1 fois/an)
Caution Salle	1 chèque 500 €	1 chèque 500 €
Caution Ménage/ respect règlement	1 chèque 160 €	1 chèque 160 €

#### TARIFS MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE LA SALLE DES FETES

	Habitants Commune	Entre communes
CAUTION prêt de matériel	150 €	Gratuit et selon disponibilité
Plateau et tréteaux, chaises, podium	Gratuit et selon disponibilité	

#### MATERIEL DEGRADE – FACTURATION à l'unité

Table ronde en bois	114 €
Table rectangulaire en bois	186 €
Table rectangulaire plastique	102 €
Chaise Arlabosse	52,80 €
Chaise plastique	34,80 €
Porte, fenêtres, autres,...	Suivant devis de réparation

#### Définitions :

- **Association Commune** : Association, dont le siège est situé sur la commune de Roquefort,
- **Association Partenaire** : Association ou structure qui œuvre pour l'intérêt de la collectivité : Association de prévention routière, FNACA, ADAPEI, ADMR 47, UDAF, Entente sportive du Brulhois, AMAC, CNAS, Académie, UNSOR, UNC, Médaille militaire, Téléthon, ACMG 47, CAUE47, Agglomération Agen, gendarmerie, police pluri-communale, ...
- **Public Hors Commune** : Thé dansant, association hors commune, professionnel, association à but lucratif, ...

## PHOTOCOPIE

Thématique	Tarifs	
Tarifs photocopie	1 noir et blanc A4	Asso commune/Partenaire (0,10 €) - Privé (0,40 €)
	1 noir et blanc A3	Asso commune/Partenaire (0,15 €) - Privé (0,60 €)
	1 couleur A4	Asso commune/Partenaire (0,30 €) - Privé (1,10€)
	1 couleur A3	Asso commune/Partenaire (0,50 €) - Privé (2.20€)
Tarifs bibliothèque	1 adhérent (adulte ou enfant)	8 €
	Pour une famille (2 ou 3 +)	10 €

## SCOLAIRE

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Thématique	Tarifs avant 2017	Nouveaux tarifs	
Cantine	Forfait Enfants commune/Forfait Agent	34€/mois	36€/mois
	Forfait Enfants Hors commune	50€/mois	52€/mois
	Agents/stagiaires	3€/jour	4€/jour
	Adultes/élus/pers extérieures/enseignants	7,20€/jour	8€/jour
	Absence de l'enfant pour maladie	25 % sur le forfait avec justificatif médical	
Périscolaire - Garderie (de 7h30 à 8h50 et 17h15 à 18h30) Gratuit de 16h15 à 17h15	Forfait Enfants commune	16€/mois	16€/mois
	Forfait Enfants hors commune	21€/mois	21€/mois
	Absence de l'enfant pour maladie	25 % sur le forfait avec justificatif médical	
	Facturation du dépassement du temps légal de la garderie	12€ par 1/2h supplémentaire	12€ par 1/2h supplémentaire
Cout des Etudes dirigées de 16h15 à 17h15	Cout pour les enfants	0 €	0€
Transport vers le centre depuis loisirs de l'école de Roquefort		45 €/an	
Participation des communes n'ayant pas d'école – Redevance/enfant		700 €	

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2022

Type d'occupation du Domaine public	Redevances appliquées
Location d'emplacement régulier d'un camion de commerce ambulancier non alimentaire (Forfait/jour)	75€
Location d'emplacement régulier d'un camion de commerce ambulancier alimentaire (food truck,...) (Forfait/annuel année calendaire)	190€
Terrasses de plein air Etablissement titulaire d'une licence de débit de boissons (m <sup>2</sup> /an)	80€
Dépôts de Matériaux et de Gravats (m <sup>2</sup> /jour)	20 €
Stationnement pour travaux (par emplacement occupé/jour)	24 €
Stationnement pour déménagements (/jour)	45 €
Stationnement Taxis (/trimestre)	44 €
Cirques et spectacles divers au stade (/jour)	25 €
Occupation du Placé (Forfait/jour)	130 €

Occupation nécessitant l'obstruction partielle de la voie (½ journée) (auquel s'ajoute l'occupation au ml et/ou au m²)	40 €
Occupation nécessitant l'obstruction totale de la voie (½ journée) (auquel s'ajoute l'occupation au ml et/ou au m²)	55 €
Échafaudage volant ou fixe ou en encorbellement, grues, bennes, véhicules, engins, goulottes, dépôts de matériaux, matériels de chantier, bureaux de chantier (ml/jour)	3 €
Fourniture en eau (/jour)	12 €
Branchement électrique (la prise/jour)	15 €

#### CIMETIERES BOURG ET CIMETIERE NORD

Thématique		Tarifs
Concessions <i>Durée 30 ans</i>	3 m <sup>2</sup>	100€/m <sup>2</sup> soit 300 €
	6 m <sup>2</sup>	100€/m <sup>2</sup> soit 600 €
Concessions <i>Durée 50 ans</i>	3 m <sup>2</sup>	150€/m <sup>2</sup> soit 450 €
	6 m <sup>2</sup>	150€/m <sup>2</sup> soit 900 €
Columbarium (renouvelable)	15 ans	400,00 €
	30 ans	550,00 €
	50 ans	700,00 €
Accès au jardin du souvenir		Gratuit - 30 €/plaque

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter la réactualisation de certains tarifs communaux.

#### 20 04.04.2022 – FINANCES - DEMANDE DE PARTICIPATION AUX 2 VOYAGES SCOLAIRES DES ECOLES DE ROQUEFORT POUR 2022

Deux voyages scolaires sont organisés en 2022 par les écoles de Roquefort. Il est demandé dans le cadre du financement que la Mairie puisse participer au :

- Voyage de la classe de CM1/CM2 et primaire occitan du 7 au 10 juin 2022 à Argelès Gazost. Le budget total est de 8320 €, 500€ de subvention est demandé à la mairie. Lors de ce voyage, les élèves feront diverses activités sportives : Tir à l'arc, VTT, accrobranche et course d'orientation,
- Voyage de la classe de GS et GS/CP du 15 au 17 juin à Argelès Gazost. Le budget total est de 7878€, 800€ de subvention est demandé à la mairie. Lors de ce voyage, les élèves feront une randonnée pour découvrir la faune et flore locales, de l'accrobranche, et visiterons le parc animalier des Pyrénées et le Donjon des Aigles. Deux ATSEMS seront mis à disposition pour le voyage.

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- **D'octroyer** une aide financière à hauteur de 500€ pour le voyage des classes de CM1/CM2 et Primaire occitan,
- **D'octroyer** une aide financière à hauteur de 800€ pour le voyage des classes de GS et GS/CP,
- **Inscrire** les dépenses afférentes au budget de l'exercice 2022.

#### 21 04.04.2022 – FINANCES - MODIFICATION DES INDEMNITES DE GARDIENNAGE D'ÉGLISE

Il est rappelé, que l'église est un bâtiment public, ouvert la journée mais que pour éviter les vols et dégradations, il convient de pouvoir fermer l'église le soir. Les agents de la Mairie de Roquefort ne sont plus présents aux heures potentielles de fermeture. C'est donc une personne extérieure qui ferme aujourd'hui l'édifice religieux.

Le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle. Il est proposé que l'indemnité passe de 100 € à 120 €.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, de :

- **De fixer à 120 €**, l'indemnité de gardiennage des églises communales pour le gardien qui réside dans la commune,
- **Inscrire** les dépenses afférentes au budget de l'exercice 2022.

**22 04.04.2022 – FINANCES - REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE A SINISTRE SUR LE TRACTEUR TONDEUSE – FC ROQUEFORT**

Le conseil est informé d'un sinistre survenu en novembre 2021 sur le tracteur tondeuse ISEKI mis à disposition du FC Roquefort (Association de Football de Roquefort). Les travaux de réparation se sont élevés à 3600 € TTC. L'assurance rembourse donc la mairie de la moitié de la somme et cette dernière prévoit de partager l'autre moitié restante avec le FC Roquefort.

Ainsi, Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN 1<sup>er</sup> adjoint aux finances demande au Conseil Municipal d'accepter le montant du remboursement s'élevant à 2700 € au FC Roquefort.

*Alain ZANARDO : l'association FC Roquefort est une association importante, la mairie devrait tout payer.*

*Patrice FOURNIER : ils ont reconnu leur faute sur la tondeuse de mauvaise utilisation. La Mairie est donc déjà assez conciliante sur le sujet.*

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **de :**

- **De rembourser la somme de 2711 €**, au FC Roquefort,
- **Inscrire** les dépenses afférentes au budget de l'exercice 2022.

**23 04.04.2022 – FINANCES – CESSION PARCELLE AD 208 – ROUTE DE NERAC**

La commune est propriétaire d'une maison d'habitation cadastrée parcelle AD 208 sise 3, route de Nérac.

Afin de pouvoir vendre la maison et le terrain, il a été demandé l'avis des domaines, avis obligatoire dans le cadre d'une vente. La maison a été proposé aux agences immobilières.

Ainsi, il est proposé que le Maire puisse négocier un prix compris entre 180 000 et 210 000 € net vendeur. et signer tous les documents s'y réfèrent et notamment l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune.

*Alain ZANARDO : J'ai deux questions. Le passage qui pourrait être prolongé entre le Placié et la crèche. Le jardin pourrait être utilisé dans le cadre d'un micro-jardin donnant sur le parking de la crèche ?*

*Patrice FOURNIER : le cheminement piétonnier est prévu et un géomètre constitue le nouveau plan pour permettre le lien entre le Placié et la RD 656. La crèche est prévue dans la garenne (voir délibération du 1<sup>er</sup> février 2022 mise à disposition du terrain)*

*AZ : motion de soutien pour les familles ukrainiennes. Il faudrait surseoir pour héberger une ou plusieurs familles ukrainiennes*

*Patrice FOURNIER : cette maison est à la vente, il est important pour la commune de pouvoir la laisser à la vente.*

*Vous demandez cependant un amendement pour cela, je vais donc soumettre au vote votre amendement. Qui est contre la mise à disposition de la maison route de Nérac ?*

*14 contre – 2 abstentions – 2 pour.*

*L'amendement n'est pas adopté.*

*Patrice FOURNIER : M. ZANARDO serez-vous aux élections, car vous proposez aux habitants par l'intermédiaire de votre 4 pages qu'ils soient présents aux élections, mais pouvons-nous compter sur vous pour votre présence ?*

*Alain ZANARDO : Non, je serai absent, car j'ai des obligations politiques sur ces journées-là.*

*Patrice FOURNIER : Et vous M. FERRAT ?*

*Jacques FERRAT : Non, je ne serai pas là pour mesurer les bulletins.*

*Anne-Sophie MOUCHOT : quel était le prix des domaines ?*

*Patrice FOURNIER : le prix des domaines était de 248 000 euros sauf qu'ils ne se sont pas déplacés et donc n'ont pas mesurées les travaux a encore effectuer.*

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à la majorité** des membres présents et représentés (2 votes contre Alain ZANARDO, Jacques FERRAT et 1 abstention Anne-Sophie MOUCHOT) **décide de :**

- **Autoriser** le Maire à négocier le prix de vente entre 180 000 et 210 000 € net vendeur,
- **Autoriser** le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent et notamment l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune,
- **Inscrire** les recettes au budget 2022.

**24 04.04.2022 – FINANCES – CONTRIBUTION DE LA MAIRIE DE ROQUEFORT AU PROFIT DE L'AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE CRISES HUMANITAIRES A L'ETRANGER - ACTION UKRAINE**

Les collectivités territoriales ont la possibilité de répondre aux crises humanitaires dans le monde (catastrophe naturelle, conflit...), même si elles ne sont pas au préalable, liées au pays touché.

En effet, la loi stipule : "si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire".

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dispose d'un centre de crise et de soutien qui coordonne la réponse humanitaire française. Parmi la palette des outils à sa disposition, l'un d'entre eux est dédié aux collectivités : le FACECO.

Cette contribution est destinée à financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit. Le ministère étant chargé de tenir les collectivités au courant des actions menées et nous avons donc l'assurance que les fonds seront utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise.

La commune de Roquefort a décidé, à son tour, de contribuer à cet élan de solidarité international et propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € aux fonds FACECO.

*Alain ZANARDO : La commune doit organiser avec l'école, les collèges et les lycées l'accueil des enfants et adolescents réfugiés. La commune doit recenser les moyens de communication, d'enseignement du français et des caractéristiques de vie en France organiser les contacts permanents avec l'Ukraine tant vers les familles que vers le système éducatif ukrainien. La ville devrait prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros (soit 1€ par habitant).*

*Patrice FOURNIER : propose de reprendre la proposition de Alain ZANARDO pour 2000 €.*

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés décide de :

- **D'octroyer une subvention exceptionnelle** de 2000 € aux fonds FACECO,
- **D'inscrire** les dépenses afférentes au budget de l'exercice 2022,

## 25 04.04.2022 – FINANCES – APPROBATION DU BUDGET 2022

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	473 625,00	2 150,30	475 775,30
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	165 150,00		165 150,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	166 580,00	2 150,30	168 730,30
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	136 895,00		136 895,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 000,00		5 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	663 734,00		663 734,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	59 000,00		59 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12 844,00		12 844,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	591 890,00		591 890,00
014 - Atténuations de produits	148 579,00		148 579,00
65 - Autres charges de gestion courante	106 244,34		106 244,34
66 - Charges financières	42 519,38		42 519,38
67 - Charges exceptionnelles	2 810,00		2 810,00
022 - Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00
Total dépenses réelles	1 477 511,72	2 150,30	1 479 662,02
Total dépenses d'ordre	327 349,22		327 349,22
Total dépenses de fonctionnement	1 804 860,94	2 150,30	1 807 011,24

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	97 850,00		97 850,00
73 - Impôts et taxes	1 241 493,00		1 241 493,00
74 - Dotations, subventions et participations	214 762,00		214 762,00
75 - Autres produits de gestion courante	26 800,00		26 800,00
013 - Atténuations de charges	8 000,00		8 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	670 626,06		670 626,06
Total recettes réelles	2 259 531,06		2 259 531,06
Total recettes de fonctionnement	2 259 531,06		2 259 531,06

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde de fonctionnement	454 670,12	-2 150,30	452 519,82

**Total dépenses de fonctionnement** 1 807 011,24 €

**Total recettes de fonctionnement** 2 259 531,06 €

**Solde de fonctionnement** 452 519,82 €

*Alain ZANARDO : question générale comment peut-on valider un budget sans élément.*

*Jean-Louis CHAU-VAN : M. ZANARDO nous comprenons que vous ne compreniez pas le budget puisque vous n'êtes venus à aucune commission. 13 commissions ont été organisées pour la préparation du budget. Vous êtes venu une seule fois !*

*Alain ZANARDO : on ne se comprends pas, j'ai besoin des documents pour réfléchir avant.*

*Johan Charpentier : pas toujours d'accord sur les méthodes, mais les commissions organisées ont été très explicites et il est important d'être présent aux commissions. Chaque élément et chaque question a eu sa réponse. Je suis satisfait de ces commissions, même si je n'ai pas assisté à toutes.*

## INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2022		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
020 - Dépenses imprévues	60 000,00		60 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	6 251,55		6 251,55
16 - Emprunts et dettes assimilés	122 063,69		122 063,69
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00		15 000,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>203 315,24</b>		<b>203 315,24</b>
11 - VOIRIE COMMUNALE	569 528,00	62 211,60	631 739,60
12 - MAIRIE	11 000,00		11 000,00
16 - ECOLES	32 142,20	1 086,00	33 228,20
18 - BATIMENTS COMMUNAUX	9 834,43		9 834,43
21 - SALLE DES FETES	14 528,01		14 528,01
24 - ADAP	10 000,00		10 000,00
28 - CM DES JEUNES	2 000,00		2 000,00
29 - MATERIELS TECHNIQUES	500,00		500,00
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>	<b>649 532,64</b>	<b>63 297,60</b>	<b>712 830,24</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>852 847,88</b>	<b>63 297,60</b>	<b>916 145,48</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2022		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	93 133,76		93 133,76
024 - Produits des cessions d'immobilisations	232 000,00		232 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00		20 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>345 133,76</b>		<b>345 133,76</b>
11 - VOIRIE COMMUNALE	237 200,50		237 200,50
12 - MAIRIE	2 000,00		2 000,00
16 - ECOLES	4 462,00		4 462,00
<b>Total recettes opérations d'invest.</b>	<b>243 662,50</b>		<b>243 662,50</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>327 349,22</b>		<b>327 349,22</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>916 145,48</b>		<b>916 145,48</b>

**Total dépenses d'investissement** 916 145,48 €

**Total recettes d'investissement** 916 145,48 €

*Alain ZANARDO : est-ce qu'il y a un budget ALSH ?*

*Patrice FOURNIER : nous travaillons avec l'adjointe aux affaires scolaires. Le maire d'Estillac va mettre en place un ALSH avec la difficulté de mettre aux normes ses bâtiments.*

*Alain ZANARDO : pourquoi notre commune n'a pas d'ALSH ?*

*Patrice FOURNIER : car elle n'a pas le budget, le Passage d'Agen a un centre à Rosette*

*Alain ZANARDO : oui, il faudrait augmenter les impôts.*

*Yves GINCHELOT : la priorité est la crèche car c'est en route et il ne faut pas la perdre. Il faudrait par contre savoir si les communes ayant un ALSH, feront des tarifs différents aux parents de Roquefort.*

Alain ZANARDO : L'ALSH c'est la sécurité des enfants.

Patrice FOUNIER : la sécurité ce sont les routes.

Alain ZANARDO : Il y a plus de 100 familles qui ne sont pas en sécurité sur la RD 119.

Patrice FOUNIER : le travail sur les arrêts de bus est concluant : l'arrêt de bus du Pont de Lassalle coutera zéro euro pour la commune.

Jean-Louis CHAU-VAN : Alain ZANARDO je te propose de venir en mairie travailler une journée. Je suis prêt à prendre une journée de mon temps, pour t'expliquer le budget. M. FERRAT vous y êtes convié aussi.

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré à la majorité (1 vote contre Alain ZANARDO et 1 abstention Jacques FERRAT), par les membres présents et représentés **approuve** le Budget Primitif 2022 comme présenté ci-dessus.

**26 04.04.2022 – FONCTIONNEMENT - ADOPTION DU REFERENTIEL M57 AU 1ER JANVIER 2023 ET A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE SUR LES COMPTES 2023.**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Roquefort son budget communal et la CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Il est donc demandé d'approuver le passage de la commune de Roquefort à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à la majorité** des membres présents et représentés ( 2 abstentions Alain ZANARDO et Jacques FERRAT), **de** :

- **Autorise** le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la commune et du CCAS de Roquefort,
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**27 04.04.2022 – FONCTIONNEMENT - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS AGGLOMERATION AGEN**

Suite à une quatorzième commission créée par l'Agglomération d'Agen, il est proposé que la représentativité des élus de Roquefort à l'Agglomération puisse être revue.

COMMISSIONS AGGLO	TITULAIRE	SUPLÉANT
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (INFRASTRUCTURES ET SCOT) ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	Patrice FOURNIER	Johan CHARPENTIER
COHÉSION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE	Monique VILANOVA	Thérèse MELLAC
ÉCONOMIE, EMPLOI ET TRANSITION NUMERIQUE	Johan CHARPENTIER	Jean-Louis BONNEFOY
TRANSITION ECOLOGIQUE, COLLECTE, VALORISATION DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE	Laure DI-GIOVANNI	Jean-Louis CHAU-VAN
LOGEMENTS, HABITAT, REVITALISATION DES POLES DE PROXIMITE ET AMENAGEMENT DES CENTRES-BOURGS	Jean-Louis CHAU-VAN	Jean-Louis NOIROT
TRANSPORTS ET MOBILITES	Nathalie TEULET	Claudine FONTAINE
VOIRIE, PISTES CYCLABLES ET ÉCLAIRAGE PUBLIC	Jean-Louis NOIROT	Jean RAZAC
EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET METHANISATION	Jean RAZAC	Jean-Louis NOIROT
FINANCES	Anne - Sophie MOUCHOT	Jean-Louis CHAU-VAN
URBANISME	Sébastien MOUCHOT	Jean-Louis BONNEFOY
POLITIQUE DE SANTE	Thérèse MELLAC	Jean-Louis CHAU-VAN
TOURISME	Claudine FONTAINE	Jean-Louis BONNEFOY

CLECT	Patrice FOURNIER	Yves GINCHELOT
AGRICULTURE, RURALITE ET ALIMENTATION	Claudine FONTAINE	Anne - Sophie MOUCHOT
ACCESSIBILITE et PLACE DU HANDICAP	Jean-Louis CHAU-VAN	Thérèse MELLAC

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, **décide d'approuver** les membres des commissions Agglomération d'Agen.

## 28 04.04.2022 – RESSOURCES HUMAINES – EXERCICE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN**

Il est rappelé que le temps partiel est une modalité d'accomplissement du service qui permet à un agent territorial de consacrer une durée moindre à son activité professionnelle.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'exercice du temps partiel en fonction des nécessités, de la continuité et du fonctionnement des services ainsi que des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, après avis du comité technique. Il s'organise de la façon suivante :

Il est donc demandé d'approuver la possibilité pour les agents de travailler en temps partiel.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **décide que** le temps partiel s'exercera selon les modalités décrites ci-dessus et à compter du 5 avril 2022.

### INFORMATIONS COMMUNALES

La mairie de Roquefort a organisé un premier spectacle marquant le début de la saison culturelle de Roquefort, ainsi vendredi dernier la troupe ZETWOMENCHAUDS issue de la Dame blanche est venue pour son spectacle humoristique « Welcom chez les brooks » : près de 150 personnes sont venues se détendre et rigoler : une vraie réussite et beaucoup d'encouragement.

Quelques manifestations à venir : repas des italiens le 14 mai 2022, fête du village le 16 juillet 2022, d'autres spectacles sont prévus dans l'année.

### QUESTIONS DIVERSES

*Patrice FOURNIER : malgré l'envoi de questions envoyés uniquement aux élus et non sur le mail de la mairie comme spécifié dans le règlement du conseil municipal, il est 19h50, je te laisse jusqu'à 20h15 pour des questions à titre exceptionnel.*

*Alain ZANARDO : j'aimerais que la commune vote une motion pour l'Ukraine.*

*Patrice FOURNIER : on ne créait pas de délibération dans les questions diverses.*

*Nathalie TEULET : M. ZANARDO cela peut faire l'objet d'un groupe de travail.*

La séance est clôturée à 19h45.

Jean-Louis  
CHAU-VAN

FOURNIER Patrice

Sébastien  
MOUCHOT

Thérèse MELLAC

Johan  
CHARPENTIER

Claire FOURNIER

Jean-Louis  
BONNEFOY

Anne-Sophie  
MOUCHOT

Monique  
VILANOVA

Yves GINCHELOT

Florence GIRARDEY

Jacques FERRAT

Jean RAZAC

Claudine  
FONTAINE

Jean Louis NOIROT

Nathalie TEULET